La place de l'éthique dans notre société

Jean Martin

Il y a peu, le journaliste Beat Kappeler écrivait: «La Commission nationale d'éthique n'a plus de président et Pascal Couchepin hésite à en nommer un nouveau. Comme lui, je doute de l'utilité et de la légitimité de telles commissions […]. Il n'y a aucune instance dans la société qui puisse connaître l'éthique suprême et incontestable et qui puisse donc imposer pareille chose.» [1]

On regrette vivement que cet observateur très présent dans les média soit aussi mal informé et fasse imprimer une affirmation aussi éloignée du mandat d'une Commission nationale d'éthique (CNE). On souhaiterait que, animé par une déontologie (comme d'autres professionnels tels que ceux de la santé), un journaliste prenne quelques minutes pour se renseigner sur le sujet qu'il traite (par exemple sur www.nek-cne.ch), avant de donner des leçons sur un mode pontifiant. Selon les textes qui l'instituent (Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée et ordonnance spécifique), la CNE «suit les développements scientifiques et leurs applications dans les domaines de la santé et de la maladie. Elle prend position d'un point de vue éthique sur les questions sociales, scientifiques et juridiques qui s'y rapportent». Mission dénuée de sens? Comment nier que les avancées de la biomédecine mettent en cause des valeurs éthiques fondamentales?

Ses membres sont désignés ad personam par le Conseil fédéral et travaillent en toute indépendance, condition fondamentale dans tous les Comités de ce type dans le monde. En passant, on notera que si la Suisse supprimait sa Commission d'éthique, elle donnerait une nouvelle preuve de la si unique spécificité de son «Sonderfall» – tous les pays comparables au nôtre ont une telle instance nationale et la soutiennent bien mieux que nous ne le faisons, mais peut-être se trompent-ils tous?

Ces commissions ne prennent pas de décisions au même titre que les pouvoirs publics en prennent. Ils n'émettent pas d'avis contraignants mais, à titre consultatif, formulent des avis et recommandations, à l'intention des autorités et, par leur caractère public, à l'ensemble de la société. Ces textes peuvent aussi selon les cas être adressés à des professions, des institutions d'enseignement voire des milieux de l'économie [2].

En général, la question mérite d'être posée de savoir comment on peut conclure, aujourd'hui précisément, qu'il est inutile et dispendieux d'établir des conseils/commissions de haut niveau se préoccupant d'éthique au plan de la collectivité (à côté de tant d'autres exclusivement consacrés aux choses sérieuses selon M. Kappeler, à savoir au business)? Sans doute faut-il garder un esprit critique devant certaines «modes», il est vrai que l'invocation à l'éthique apparaît beaucoup depuis quelques années. Mais c'est souvent à juste titre – et cela ne suffit certainement pas pour disqualifier sommairement les efforts correspondants. Par exemple, de nombreux corps de police se sont attaché des commissions ou des consultants en éthique et leurs responsables affirment que c'est précieux.

Plus avant, que penser de cette phrase de M. Kappeler: «Les comptes annuels des banques qui arrivent ces jours-ci renforcent l'impression qu'il ne faut pas appeler l'éthique au secours. Leurs responsables ont commis des fautes professionnelles graves, tout simplement.» Le lecteur appréciera le *tout simplement*. Le monde est dans une crise majeure où l'a mis l'inexistence d'une éthique professionnelle adéquate chez les plus grands de la finance et il n'y aurait pas de besoin d'organes indépendants à mandat éthique. L'économie saurait corriger ses erreurs toute seule … Peut-être, mais après une énorme casse, en aucune manière préventivement. Serait-il discutable (stupide?) de souhaiter que de telles crises soient, autant que possible, prévenues? Ceci dans l'économie mais aussi, à l'évidence, dans d'autres domaines – comme la biomédecine, champ de préoccupation de la CNE.

Je ne suis heureusement pas le seul à juger nécessaire d'avoir, à côté de la main invisible du marché et des âpretés au gain des capitaines d'industrie, des instances éthiques clairement mandatées, par les pouvoirs publics. Représentant un (potentiellement salutaire quoique modeste) contrepoids aux options basées sur des critères trop simples, autocentrés, de ceux qui se veulent entrepreneurs. Ceci au moment où une responsable de rubrique économique titre: «A New York, la frénésie de tout reprendre comme avant est déjà là» [3].

Des instances qui jettent sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain un regard qui ne soit pas opportuniste ni intéressé (financièrement), non contaminé par les conflits d'intérêt qui ont été une plaie de notre société dans le passé récent. Qui soient à distance du «Filz» (des enchevêtrements de liaisons et de renvois d'ascenseur, dans l'économie et la politique, ici et ailleurs). Vraiment aucun besoin? Poser la question, c'est y répondre.

Dr Jean Martin, membre de la rédaction et de la Commission nationale d'éthique

1 Kappeler B. Il n'y pas besoin de commission d'éthique. Le Temps, 18 avril 2009.

2 Martin J. Le travail d'un comité national de bioéthique – Questions de principe et de pratique. Bull Méd Suisses. 2009; 90(11):438-41.

3 Zaki M. A New York, la frénésie de tout reprendre comme avant est déjà là. Le Temps, 25 avril 2009.